



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE DINÉAULT

| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| En exercice           | 19 |
| Présents              | 16 |
| Procurations          | 2  |
| Votants               | 18 |

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle La Tour d'Auvergne en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian HORELLOU, Maire de DINÉAULT, suivants convocations faites le vingt et un janvier deux mille vingt et un.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Christian HORELLOU, Hélène POULIQUEN, Éric BODIQUO, Marie-Louise BURLOT, Guy LE FLOC'H, Anne LARVOL, Marie-Claude NEDELEC, Marie Françoise ROSPARS, Josiane CHARRIER, Sophie CLÉMENT, Jean-Luc VERBRUGGE, Loeizaïg ROBACHE, Pierre BESCOU, Luc COUSQUER, Matthieu CAUGANT et Patrice HASCOËT formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** M. Olivier LE MELL.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir :** Mme Morgane MENEZ donne procuration à M. Patrice HASCOËT ; M. Jean-Marc CORNILLON donne procuration à M. Christian HORELLOU.

**Secrétaire de séance :** Mme Josiane CHARRIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

**N° 2021-001 Adoption de l'opération relative aux travaux de restauration de l'église paroissiale Sainte Marie-Madeleine à Dinéault et définition des modalités de financement**  
Rapporteur : Guy LE FLOC'H

Par délibération n° 2020-040 du 10 juillet 2020, le conseil municipal a confié la mission de diagnostic suivie de la maîtrise d'œuvre des travaux à la SARL CANDIO - LESAGE à Brest. L'architecte du patrimoine Piotr CANDIO a réalisé l'étude diagnostique préalable aux travaux de restauration de l'église paroissiale du mois d'août à novembre 2020. Il propose un chiffrage global du coût des travaux de restauration de l'église (cf. annexe 1). Cela confirme l'urgence des travaux à mener concernant « la charpente [de l'église qui] en l'état actuel présente à certains endroits des ruptures qui obligent à des travaux à très court terme ».

Afin de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2021, un plan de financement de cette opération est proposé ci-dessous. Seuls les travaux de phase 1 à envisager à court terme sont pris en compte dans la demande de subvention DETR 2021, selon l'estimation établie par l'architecte du patrimoine le 30 novembre 2020 présentée en annexe 1 :

| Détail des coûts de l'opération                        | Coût en € HT     |
|--|------------------|
| . Travaux de restauration couverture et charpente      | 499 930 €        |
| . Travaux de restauration clocher et massif occidental | 149 210 €        |
| <b>Sous-total travaux de restauration phase 1 :</b>    | <b>649 140 €</b> |

|   |                  |
|---|------------------|
| . Mission de maîtrise d'œuvre – Tranche conditionnelle<br>(9% du montant des travaux de la phase 1) | 58 422 €         |
| <b>Coût total de l'opération en € HT</b>  | <b>707 562 €</b> |

La Commune de DINÉAULT sollicite une subvention au titre de la DETR à hauteur de 50% du coût total de l'opération soit 353 781 € HT. L'autofinancement restant à charge de la Commune est de 50 % soit 353 781 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**Vu l'exposé de l'architecte du patrimoine suite à la mission diagnostic réalisée,**

**A l'unanimité**

- Donne son accord sur le lancement de l'opération relative aux travaux de restauration de l'église paroissiale Sainte Marie-Madeleine de Dinéault telle que décrite ci-dessus ;
- Accepte le plan de financement de cette opération tel qu'exposé ci-dessus ;
- Autorise le maire, ou son représentant habilité, à solliciter la subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer les différents documents y afférents ;
- Autorise le maire, ou son représentant habilité, à lancer la consultation relative aux marchés de travaux à venir.

## **N° 2021-002 Conclusion d'un bail professionnel cabinet médical**

Rapporteur : Christian HORELLOU

La Commune de Dinéault est propriétaire d'un local à usage de cabinet médical disponible à la location situé 9 place de l'église à Dinéault. Par ailleurs, la commune réalise des travaux de construction d'une maison médicale. Le projet prévoit au 9 rue du Chap sur deux étages quatre locaux à usage professionnels qui seront proposés à la location. L'avancée des travaux permet d'envisager une réception du chantier dans le courant du 2<sup>e</sup> trimestre 2021.

Un médecin est intéressé pour y installer son activité de médecine générale. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'établir un bail professionnel de courte durée (1 an) afin de lui permettre de s'établir dès le 1<sup>er</sup> mars 2021 dans le cabinet médical situé 9 place de l'église à Dinéault (ancien cabinet médical du Dr Goarant) et ce dans l'attente de l'achèvement des travaux de la maison médicale. Au vu de l'intérêt pour la commune de faciliter l'installation d'un médecin sur le territoire, ce bail serait conclu à titre gracieux.

A l'achèvement des travaux susvisés, un bail à usage professionnel relatif au cabinet médical situé 9 rue du Chap à Dinéault serait conclu entre la commune de Dinéault et le médecin selon les termes suivants :

- Identification des biens loués : locaux sis 9 rue du Chap à Dinéault, d'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup> (cabinet médical et salle d'attente au rez-de-chaussée)
- Forme juridique de la convention : bail professionnel d'une durée de 6 ans
- Date indicative de prise d'effet du bail : 1<sup>er</sup> mai 2021
- Montant du loyer payable mensuellement :
  - Les douze premiers mois d'occupation le seront à titre gracieux ;
  - Loyer durant la deuxième année d'exercice du praticien : 200 € / mois.
- Le loyer sera indexé annuellement selon l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE. L'indice de base retenu étant le dernier indice connu à la signature de l'acte.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**Vu l'exposé du Maire,**

**A l'unanimité**

- Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à louer à titre gracieux le local situé 9 Place de l'église 29150 Dinéault moyennant un loyer à titre gracieux ;

- Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à louer à titre gracieux, la première année, le local situé 9 rue du Chap 29150 Dinéault et moyennant un loyer mensuel de 200 € durant la deuxième année d'exercice du praticien locataire selon les conditions indiquées ci-dessus,
- Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les baux professionnels susnommés ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la conclusion du bail.

## Questions diverses

---

- **Projet d'acquisition d'une parcelle** située dans le bourg pour en faire un espace vert. Le conseil municipal n'émet pas d'objections à ce projet d'acquisition. Les Domaines seront consultés pour définir le prix d'achat de ce terrain.
- Dans le cadre du **projet « Air Terrestre Educative » (ATE)** mené par l'école publique Pierre Douguet, le conseil municipal valide l'affectation d'un terrain de 1000 m<sup>2</sup> situé à proximité de l'école pour leur permettre de mener à bien ce projet.
- Un **projet global de réaménagement du bourg de Dinéault** est envisagé à compter de 2021 avec Finistère Ingénierie Assistance comme Assistant au Maître d'Ouvrage pour aider la commune à définir le projet qui a pour objectif de laisser plus de place aux piétons. La population sera consultée à l'occasion de ce projet qui s'étalera sur plusieurs années.
- **Remplacement à l'agence postale** : Madame Marion APPERE occupera le poste de l'agence postale communale à compter du 15 février 2021.
- En raison du couvre-feu, la proposition d'**éteindre l'éclairage public à 21 h** au lieu de 22 h est adoptée à l'unanimité.
- **Réunions à venir** :
  - Commission Finances le 18/02/2021 à 11 h en mairie.
  - Conseil municipal le 25/02/2021 à 19h, salle La Tour d'Auvergne.
  - Commission Travaux et voirie : le 03/03/2021 à 18 h, salle La Tour d'Auvergne.

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance  
Josiane CHARRIER



Le Maire  
Christian HORELLOU

  


